



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



13 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le treize décembre deux-mille-vingt-et-un (13 décembre 2021) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères : Noémie Biardeau
Annick Laviolette
Isabelle Laramée
Julie Marchildon
MM les conseillers : Nicolas Bottreau
Vincent Normandeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 7 décembre 2021.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la présidente déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 321.12.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
APPUYÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
13 DÉCEMBRE 2021
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Règlements**
 - 5.1 Dépôt du projet de règlement numéro 2021-338 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022;



5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2021-339 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal;

6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée

5.1 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-338 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2021-338 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022 est déposé au conseil par la conseillère Noémie Biardeau.

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-339 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La conseillère Isabelle Laramée donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2021-339 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal et procède au dépôt du projet de règlement.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 322.12.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
APPUYÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 50.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse